

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT Avant le 20 mars 2026

FOIRE ECO BIOLOGIQUE NATURELLEMENT ! NYONS

16 & 17 MAI 2026



**Dossier incomplet
= dossier non traité**

Pour tous les exposants :

- une attestation responsabilité civile en cours de validité (*),
- la liste exhaustive des produits présentés, les méthodes de transformation, le sens de votre démarche et toutes certifications liées à votre activité et vos produits
- le règlement intérieur paraphé et signé,

ET

"Agriculteurs biologiques" et agriculteurs avec mention (Nature & Progrès, Déméter...) :

- le certificat INAO et la licence de l'organisme de mention 2026 (à défaut 2025) (*)
- une attestation MSA (ou dernier appel à cotisation).



15, avenue Paul Laurens
26110 NYONS

04 75 26 22 53

Avenue Gabriel Péri
84110 VAISON LA ROMAINE

04 90 36 39 16

ceder@ceder-provence.org
infoenergie@ceder-provence.org

ceder-provence.org



**Seuls les produits indiqués sur le certificat
seront acceptés à la vente !**



Associations :

- les statuts de l'association,
- une lettre décrivant les activités que vous allez proposer sur votre stand (*vente, démonstrations, participation du public, supports de communication ...*).

Artisans

- une copie de la carte de la Chambre des Métiers ou Chambre de Commerce et auto-entrepreneur,
- une attestation du centre des impôts pour les artistes libres,
- une attestation de qualification (*Qualisol/Qualibois, RGE...*) pour les activités concernées (*).

Entreprises :

- un extrait Kbis,
- une attestation de qualification (*Qualisol/Qualibois, RGE, ...*) pour les activités concernées (*).



Les produits à vocation de travaux énergétiques devront correspondre à minima aux critères de performance exigés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (R, U, Etas etc...) et attestés dans le dossier. Pour les produits en dehors de ce cadre, fournir les signes qualitatifs reconnus. Tout matériel ne répondant pas à ces preuves de performance sont exclus. Par ailleurs, les isolants minéraux et/ou synthétiques sont toujours proscrits

Pour les stands nécessitant un branchement électrique, retourner impérativement la fiche complète de vos besoins (dernière page du dossier d'inscription).

Pour tous les stands présentant des produits cosmétiques, la liste complète des ingrédients pour chaque produit.



Ne sont pas acceptés les produits contenant des parfums de synthèse, paraben, glycol, dérivés de silicone...

(*) Certains documents peuvent ne pas être actualisés pour le dépôt du dossier. Merci de nous les retourner dès réception et **avant le 24 avril 2026. Leur absence le jour de la foire vous en interdira l'accès.**